

RÉUNION DES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL ORDINAIRE DU SIRAH SUR L'ARNON

- 23 mai 2023 -

COMPTE-RENDU

En l'an deux mil vingt-trois, le 23 mai à 10 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de BEDDES, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice.

Nombre de membres en exercice : 31

Date de la convocation : le 17 mai 2023

Nombre de membre présents : 15

Pouvoirs : 2

Secrétaire de séance : M. Claude DESABRES

QUORUM NON ATTEINT

Etaient présents : M. Gilles HERAULT (Ardenais), M. Fabrice AUPETIT (Beddes), M. Claude DESABRES (Châteaumeillant), M. Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), M. Patrick BISSON (Ineuil), M. Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), M. Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon), M. Pascal LEJOT (Maisonnais), M. Pascal COLLIN (Marçais), M. Jean-Pierre GORGE (Morlac), M. Bruno CHAGNON (Reigny), M. Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Mme Florence LERUDE (Sidailles), Mme Margot BRAUTIGAM (Touchay), M. Jacques BLANCHARD (Vesdun, suppléant)

Pouvoirs : François THOMAS a donné pouvoir à Gérard DURAND
Jacques FRAULAUD a donné pouvoir à Bruno CHAGNON

Etaient absents : Mme Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), M. Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), M. Patrice BARRET (Le Châtelet), Mme Isabelle HUE (Montlouis), Mme Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), Mme Sylvie DAGOIS (Saint-Baudel), M. Sylvain MASSOT (Saint-Christophe-le-Chaudry), M. Francis PERROT (Saint-Hilaire-en-Lignières), Mme Valérie BOUCHEROLLES (Saint-Pierre-les-Bois), M. Gérard BEDOILLAT (Venesmes), M. Fabien CLEMENT (Vesdun), Mme Angélique WOZNIAK (Villecélin)

Etaient absents excusés : M. Jacques FRAULAUD (Culan), M. Dominique CHAMPAGNE (Lignières), M. Pascal ALADENISE (Rezay), M. Jacky BONNEAU (Saint-Maur), M. François THOMAS (Saint-Jeanvrin)

Etait présent sans voix délibérative : M. Claude Trompat (Saint-Christophe Le Chaudry)

Etaient présents également à la réunion : M. Samuel MAUBERT (chargé de mission), Mme Sylvie CAMPOS (secrétaire),

Le président décide le maintien de la séance et déclare que l'assemblée fera l'objet d'une seconde convocation sur le même ordre du jour. Il rappelle que les décisions seront prises à la majorité des votes émis quel que soit le nombre de membres présents ou représentés lors de cette deuxième consultation. L'ordre du jour a été présenté au comité syndical pour information sans faire l'objet de vote. Ce compte-rendu est purement informatif.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 04 avril 2023
2. Délibération concernant la proposition d'adhésion de la CDC La Châtre – Ste-Sévère au périmètre du SIRAH sur l'Arnon
3. Délibération concernant la formation des agents techniques du Syndicat à l'obtention du brevet pratique et à la préparation au brevet théorique de télépilote de drone.
4. Délibération concernant une demande de subvention FEDER pour le poste Animation Eau
5. Questions diverses
Mise en place d'un réseau de routine terrain

Monsieur le Président débute la réunion à 10h10.

Monsieur le Président demande à l'assemblée qui souhaite être désigné secrétaire de séance.

Nom du/de la secrétaire de séance : M. Claudes Desabres

A l'annonce de la carence de quorum, M. Trompat s'indigne du fait que la CDC n'a toujours pas acté sa désignation en tant que délégué de la commune de St-Christophe-le-Chaudry. Que si cela avait été le cas, l'assemblée aurait eu le quorum et qu'il a l'impression de perdre son temps.

Mme Lerude demande si ce ne serait pas le rôle du Sirah de régler le problème.

M. le Président lui répond que s'il avait le pouvoir de désigner les délégués, il en demanderait un autre pour la commune de Sidiailles, par exemple.

Mme Lerude demande à ce que cette réponse soit retranscrite dans ce compte-rendu.

POINT N°1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 AVRIL 2023 (Annexe 1)

Monsieur le Président demande aux membres présents s'ils ont des observations concernant le compte-rendu du 4 avril 2023.

Mme Brautigam signale qu'une de ses interventions a été mal retranscrite sur la « délibération ».

M. le Président lui explique qu'il s'agit du procès-verbal et non d'une délibération. En outre, ce point a été éclairci par mail avec le chargé de mission, M. Maubert.

POINT N°2. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA PROPOSITION D'ADHÉSION DE LA CDC LA CHÂTRE – STE-SÉVÈRE AU PÉRIMÈTRE DU SIRAH SUR L'ARNON

La CDC La Châtre-Ste-Sévère s'est rapprochée du Sirah pour solliciter l'adhésion de 5 communes : St-Christophe-en-Boucherie, Vicq-Exempt, Néret, Urciers et Lignerolles. La CDC souhaite que le Sirah prenne une délibération pour acter son accord de principe et transmettra, par la suite, sa propre délibération.

Cette adhésion représente **47,8 km** de cours d'eau supplémentaires en bon état à intégrer dans le périmètre du Sirah sur l'Arnon, répartis sur **11 670 hectares** de surface.

Sont jointes plusieurs cartes permettant de mieux comprendre le périmètre d'adhésion (Annexe 2).

Cette adhésion concerne 1 114 habitants, portant ainsi le nombre d'habitants total à environ 14 000. Les acteurs majeurs dans le domaine de l'eau (Aster 18 et 36, Agence de l'Eau Loire Bretagne, FDAAPPMA 18 et 36, l'EP Loire) sont déjà informés.



Selon les modalités de calcul de la clé de répartition ci-dessus, le taux pour la CDC La Châtre-Ste-Sévère s'élèvera à 6% de la redevance totale.

A noter que cet élargissement de périmètre impliquera une modification de l'article 1 des statuts du Sirah, avec la désignation de 5 délégués titulaires en plus (ainsi que leurs suppléants)

Samuel MAUBERT, chargé de mission, explique que les linéaires pris en compte restent dans la continuité hydrographique du bassin versant de l'Arnon et du sous-bassin de la Sinaise. De plus, il précise que les cours d'eau de la masse d'eau de la Sinaise sont en bon état à la différence des autres cours d'eau de la CDC La Châtre – Ste-Sévère, qui, eux, sont en état moyen à médiocre (Ruisseau des Cloux, Taissonne, l'Igneraie, Théols).

Le Président précise que l'on reste ainsi en lien avec les lignes directrices du CTMA ; qu'il s'agit d'un accord de principe car on n'a pas encore pu se rendre sur le terrain (méconnaissance du nombre d'embâcles, des risques d'inondations etc.).

Monsieur le Président demande aux membres présents s'ils ont des questions et approuvent l'adhésion de la CDC La Châtre-Ste-Sévère : pas de questions et accord de principe au niveau du périmètre manquant du bassin versant de l'Arnon.

M. le Président indique qu'il y a eu une visio-conférence avec la CDC (M. Blin et Mme Lepiller). Ils souhaitent une intégration au 1^{er} janvier 2024 et se sont surtout intéressés à l'aspect financier (cotisation qui s'élèverait à 3 200€ environ).

Le morceau de bassin versant à intégrer étant en bon état, le syndicat prend relativement peu de risques.

Mme Lerude souligne la cohérence hydrographique du projet.

Pas d'objection de l'assemblée sur le principe de cette adhésion.

POINT N°3. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA FORMATION DES AGENTS TECHNIQUES DU SYNDICAT À L'OBTENTION DU BREVET PRATIQUE ET A LA PREPARATION AU BREVET THEORIQUE DE TELEPILOTE DE DRONE

Le technicien du SIRAH a la possibilité de suivre une **formation de 80h** (compressibles) pour l'obtention du Brevet théorique de télépilote de drone. Cette formation – qui concerne aussi 2 agents du SIAB3A - aura lieu à Bourges et sera dispensée par **Drone Expertise Centre** (agrée par la Direction Générale de l'Aviation Civile). Le centre de formation fournira tous les supports nécessaires à la formation.

Le coût catalogue est de **2 850€ / personne**. Néanmoins, M. Rocher, directeur du centre de formation, doit nous accorder, selon ses dires, une remise d'environ 20%.

Au prix de base, il faut également ajouter **30€ de frais d'inscription** à l'examen du Certificat d'aptitude, ce qui devrait faire un montant **d'environ 2 300€** au final.

L'obtention du Brevet est sanctionnée par 2 documents :

- le Certificat d'aptitude théorique de télépilote de drone
- l'Attestation de formation pratique

M. Le Président précise qu'il s'agit d'une décision sur le fond concernant cette formation et non sur l'achat d'un drone, que cette formation serait prise sur une enveloppe de 12 000€ , subventionnée à 60% par le Département.

M. Maubert fait valoir que cela ouvre de nouvelles opportunités : on pourrait faire nous-mêmes nos films promotionnels par exemple. C'est un outil pratique pour les suivis de chantiers, plus de facilité pour la prospection des terrains dangereux ou inaccessibles, pour la prise de côtes précises des ouvrages et permettra également la télédétection d'espèces invasives ou le suivi spatio-temporel de la ripisylve.

Mme Lerude ne comprend pas à quoi ça va servir alors que l'on démarre juste le Contrat territorial. Elle craint les dérives possibles (surveillance des riverains ?).

M. Collin rétorque que l'utilisation d'un drone constituerait un gain de temps considérable (éviterait des déplacements sur des kilomètres). Il estime qu'économiser du temps, c'est économiser de l'argent. De plus, le drone permet d'avoir un état des lieux précis et immédiat.

M. Blanchard intervient pour dire que la formation des agents c'est toujours positif et qu'il existe déjà des données sur tout (via les satellites notamment) et que le syndicat n'aura jamais pour but d'espionner les parcelles privées des riverains.

M. Desabres est intéressé par le coût d'achat d'un drone : pas d'estimation précise à ce jour mais le projet serait de mutualiser cet achat avec d'autres syndicats. Idem pour les logiciels de traitement de données.

M. Collin demande si la formation est reliée au poids du drone : M. Maubert répond que ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Mme Lerude déclare que l'on va donner l'image d'un Syndicat de contrôle.

M. Collin rétorque que, dans le cadre du GEMAPI, tout ce qu'on contrôle c'est le bon état écologique et hydromorphologique des eaux.

Le Président souligne que, même à pied, on constate des choses irrégulières...

Et M. Durand conclut en demandant à Mme Lerude si elle a quelque chose à cacher.

POINT N°4. DELIBERATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION FEDER POUR LE POSTE ANIMATION EAU

La Région Centre-Val de Loire s'engage à attribuer des aides financières en application de ses règles générales d'attribution, de versement et des modalités retenues dans le Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027.

Dans le cadre du Contrat Territorial Milieu Aquatique, dont la signature, permet l'engagement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Centre Val de Loire et le Département du Cher, il est prévu qu'en 2023 l'animation pourra être financée par le Fond Européen de Développement Régional (FEDER). Ce financement entre dans le cadre du Programme régional Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 en mobilisant la fiche action 21.

Considérant que la mise en œuvre, l'animation et la réalisation du prochain Contrat Territorial nécessitent des moyens humains ;

Considérant les modalités d'aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Centre Val de Loire via le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021-2027 concernant ces moyens humains ;

Vu l'action (n° 21) Ingénierie, études et animation en faveur de la ressource en eau du programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021-2027 ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention européenne via le FEDER ;
- de valider le plan de financement ci-dessous;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention (convention,...).

A noter que cette aide concerne uniquement les postes de techniciens Animation Eau avec un taux de financement unique à 20% et un montant d'aide minimum de 25 000€ sur 3 ans (durée de la convention qui sera signée entre les parties).

Plan de financement prévisionnel par le fonds FEDER pour la période 2023-2025 :

Charges « Animation » éligibles	Montant (€)	Subvention FEDER (20%)
Salaires + charges	111 720,00	
Frais de fonctionnement forfaitisés	44 688,00	
TOTAL	156 408,00	31 282,00

Le Président souligne que ce transfert de la Région vers le fonds FEDER complexifie la tâche du secrétariat.

M. Collin propose que le Sirah se rapproche de M. Rochais (Conseil départemental) afin de solliciter son aide pour le montage du dossier.

Pas d'objection de l'assemblée à la demande de subvention FEDER.

POINT N°5. QUESTIONS DIVERSES

- **Mise en place d'un réseau de routine**

Le Syndicat met en place à partir de ce mois-ci une campagne terrain de routine. Il s'agit de prospections de terrain couplant mesures de hauteur d'eau, prise de photos et utilisation de l'outil "En Quête d'Eau". Ces prospections auront lieu à des endroits précis et à date fixe chaque mois (par exemple le 15 du mois).

A l'heure actuelle, le Syndicat prévoit de prospecter tous les mois 8 stations (dont une sur la Goutte Noire au niveau de l'école de Chateameillant par exemple).

La mise en place de ce dispositif permettra d'avoir un suivi temporel des 8 stations. L'idéal serait de pérenniser cette démarche afin de rendre visible l'effet du changement climatique sur les cours d'eau. Cela permettra également d'avoir une idée de l'état dans lequel se trouvent les cours d'eau chaque mois.

M. Maubert précise que l'outil En Quête d'Eau monte en puissance dans les instances ayant attrait à la gestion de la ressource en eau. C'est un logiciel ouvert qui capitalise un grand nombre de données.

M. Blanchard demande si les infos remontent à la Préfecture : M. Maubert répond que non : ce sont des données publiques, accessibles à toutes et tous. Ces données sont par exemple utiles dans les Cellules de l'Eau.

Mme Lerude demande si les données sont enregistrées sur le site et consultables par tous.

M. Maubert répond que oui, c'est bien le cas et qu'on peut même les télécharger.

- **Suivi du CTMA**

M. le Président demande au chargé de mission du Sirah de faire le point concernant l'état d'avancement du CTMA.

M. Maubert expose que la fin de la phase 1 et les rendus ont été validés et qu'un ordre de service a été adressé au bureau d'études pour le démarrage de la phase 2. Malheureusement, nous avons appris que le chef de projet, M. Serge Salvan, a eu un gros problème de santé. De fait - et alors que nous avons déjà du retard sur le CTMA – les prospections de terrain ne pourront pas démarrer avant juillet 2023.

Un rendez-vous avec le directeur du bureau d'études est prévu dans l'après-midi à 14 :00.

- M. Collin suggère, pour les carences de quorum, de voir avec la Préfecture s'il est possible d'affecter moins de délégués pour les communes faiblement impactées.

Mme Lerude déclare que cela pose un problème de représentativité des petites communes.

M. Collin répond que, de toutes façons, certains délégués ne viennent jamais.

Mme Lerude estime qu'un quorum « cela se gagne » et qu'il y a probablement un manque d'intérêt pour participer à ces réunions...

Ce à quoi le Président répond qu'il privilégie le libre-arbitre et laisse à chacun le soin de se responsabiliser par rapport à ses engagements initiaux. En outre, chaque délégué a un suppléant qu'il peut solliciter également.

Sans autre question, la séance est levée à 11h20.

Le Président

F. AUPETIT



Le Secrétaire de séance

C. DESABRES

A large, handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Desabres', written over a horizontal line.